



Site web : petr-causses-cevennes.fr

CONSEIL SYNDICAL DU 14.02.2023

Procès verbal

En application des articles L. 2121-17 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du mardi 7 février 2023, le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural s'est réuni à nouveau en séance ordinaire le mardi 14 février 2023. L'ordre du jour est resté inchangé.

L'an deux mille vingt-trois et le sept février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le quatorze février à neuf heures.

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février à neuf heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (7) : Patrick DARLOT, Jean-Michel DERICK (suppléant), Emmanuel GRIEU, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Irène LEBEAU, Bernard MOUNIER.

Présent partiellement (1) : Daniel ZEBERKO (jusqu'à la délibération n°3 incluse).

Excusés (10) : Régis BAYLE, Myriam MOSCOVITCH, Thierry REDON, Marc WELLER, François ABBOU, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Excusé représenté (1) : Alain DURAND par Jean-Michel DERICK.

Absents (26) : Isabelle BERNIER, Corinne BOUVIER, Jean-Marie BRUNEL, Roland CAVAILLER, Jean-Pierre GABEL, Patrick GRAZIOSO, Roger LAURENS, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Corinne VIEILLEDEN, Bruno ABRIC, Nicole AMASSE, Laurette ANGELI, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Christophe BOISSON, Régis BOURELLY, Henri DE LATOUR, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Madeleine MACQ, Bernadette MACQUART, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (0) : /

Secrétaire de séance : Bernard MOUNIER.

Madame la Présidente ouvre la séance à 9h.

Monsieur Bernard MOUNIER est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les participants que la présentation du Pôle d'Innovation Territoriale et le DOB ont été exposés aux conseillers syndicaux présents le 7 février 2023 afin de recueillir leurs avis et observations.

Pour information, étaient présents (20) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick DARLOT, Patrick GRAZIOSO, Michel MONNOT (suppléant), Bruno MONTET, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Bernard SANDRE, Daniel ZEBERKO, Nicole AMASSE, Gilles BERTHEZENE, Henri DE LATOUR, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE.

Bruno BELTOISE, suppléant de Corinne BOUVIER, était aussi présent.

Le présent procès-verbal retranscrit la synthèse des débats tenus dans une rubrique dédiée.

PREAMBULE

DYNAMIQUE DE LA FILATURE DU MAZEL ET IMPACTS DE SA LABELLISATION POLE D'INNOVATION TERRITORIALE PAR LA DRAC

Le PETR Causses et Cévennes regorge d'aménités telles que son cadre de vie, sa biodiversité, ses paysages et ses patrimoines internationalement reconnus, son agriculture de qualité avec de nombreuses productions AOC et AOP et son dynamisme culturel, sportif et associatif indéniable. Toutefois, le récit dominant du territoire convoque souvent la désindustrialisation, la rudesse du climat et l'isolement alors qu'il est une terre d'accueil historique et une zone d'interface limitrophe de 3 autres départements et connectée à cinq bassins de vie. D'autre part, d'un point de vue du climat, les Causses et Cévennes ont été identifiés comme l'un des territoires français les plus exposés aux effets du changement du fait de leur situation très particulière entre zones de montagne et littoral méditerranéen. La transition du territoire vers un nouveau modèle nécessite donc de faire évoluer les représentations actuelles par la définition d'un nouvel imaginaire collectif et la co-construction de nouveaux récits locaux.

La sensibilisation et la formation sont des leviers pour embarquer l'ensemble de l'écosystème territorial. Le PETR porte l'ambition de faire converger les initiatives existant sur son territoire vers cet objectif supérieur en s'appuyant sur le « faire ensemble ». Pour cela, il s'appuie d'ores et déjà sur un groupe d'acteurs très actif et impliqué au premier rang duquel se trouvent son conseil de développement et la Filature du Mazel (<https://www.lafilaturedumazel.org/>). Nouvellement labellisée Pôle d'Innovation Territoriale par la DRAC, la Filature a proposé à ses partenaires (collectivités locales, PETR, Parc national des Cévennes, ONF, ...) un programme d'actions et de médiations artistiques et culturelles appuyé sur le dialogue entre les sciences et l'art en vue de faciliter l'adaptation au changement climatique sur le territoire. La Filature propose ainsi aux acteurs des Cévennes un champ d'expérimentation exceptionnel et enthousiasmant, notamment dans la construction des nouvelles solidarités.

Eliette GUINE, directrice de la Filature du Mazel, présente la dynamique de la structure et les impacts de cette nouvelle labellisation autour des axes Adaptation au changement climatique et Nouvelles solidarités (Urbain-rural / démarches citoyennes). A travers les outils des résidences d'artistes, de la médiation et de l'animation, il s'agit de créer du lien en matière de transition entre le milieu artistique et les politiques publiques ainsi qu'avec les milieux scolaires et universitaires, notamment le Campus connecté. Les questions « A quoi servent les artistes dans la transition écologique ? Quel lien avec les politiques publiques ? » sont au cœur de la démarche.

Eliette GUINE présente aussi le conventionnement avec l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes (délibération n°3). Les résidences d'artistes traiteront la question des imaginaires et des récits du territoire et du changement climatique par des approches visuelles et plastiques. La Filature du Mazel, l'école des Beaux-Arts de Nîmes et le PETR Causses et Cévennes partageant la volonté de déployer des actions communes, ce partenariat en vue d'une convergence d'actions fait sens.

Synthèse des débats du 7 février 2023 :

Henri DE LATOUR est très intéressé par la dynamique du Pôle d'Innovation Territoriale (PIT) et ses actions. Il l'estime très complémentaire de celle impulsée sur Lasalle.

Bruno BELTOISE se questionne sur l'existence d'autres structures organisant des résidences d'artistes car la dynamique de la Filature fait écho à certaines initiatives présentes à Saint Laurent le Minier.

Eliette GUINE et Henri DE LATOUR répondent qu'il en existe notamment à Lasalle mais que la Filature reste un lieu « phare » du territoire.

Synthèse des débats du 14 février 2023 :

Emmanuel GRIEU estime que la culture est un facteur de développement économique.

Daniel ZEBERKO rappelle que la culture a été intégrée dans le SCoT.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU PETR CAUSSES ET CEVENNES

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, à l'article 16 « Obligations du Président » du règlement intérieur du PETR Causses & Cévennes et à l'article 12 « Conférence des Maires » de ses statuts, un bilan annuel des activités du Syndicat Mixte est présenté aux élus du conseil syndical puis débattu.

Synthèse des débats du 14 février 2023 :

Matthieu EYBALIN présente le rapport d'activité 2022 du PETR Causses et Cévennes sur la base du document de synthèse annexé au présent procès-verbal. Un document plus complet est en cours de finalisation.

Daniel ZEBERKO invite l'ensemble des élus à communiquer sur le SCoT et à mobiliser largement en vue des réunions publiques. Il rappelle que le SCoT conçoit une trajectoire pour le territoire à un horizon de 20 ans.

Patrick DARLOT estime le contenu sur le CRTE difficilement compréhensible. Il estime qu'un biais réside dans le fait qu'un projet soit réalisé en fonction du financement captable. Il est nécessaire d'expliquer à quoi les dispositifs et les subventions servent. De plus, le discours technocratique lui paraît incompréhensible par le citoyen lambda. Enfin, il propose d'utiliser des cartes et de ne plus axer le discours sur l'argent.

Daniel ZEBERKO estime nécessaire de montrer ce qui a été fait dans les communes. La liste des projets et de leurs porteurs soutenus doit être affichée. Matthieu EYBALIN précise que ces éléments figure dans le rapport d'activité dont seule la synthèse est présentée.

Emmanuel GRIEU se réjouit que le CRTE ait permis de soutenir les projets du territoire et regrette de ne pas avoir eu l'information des projets soutenus plus tôt.

Irène LEBEAU rappelle que, précédemment, chaque commune avait le lien avec la sous-préfecture. Elle détecte une volonté de rendre les contrats nébuleux et rappelle l'historique CTE/CRTE.

Matthieu EYBALIN réaffirme que la priorité est donnée à l'accompagnement des projets du territoire et non au pilotage des dispositifs qui ne sont que des outils.

Daniel ZEBERKO indique avoir assisté à la Fresque du Climat animée par Karine BOISSIERE le 4 février au Vigan et l'a trouvée très intéressante. Il voit un réel intérêt dans le dispositif MOBELUS proposé par l'ADEME pour sensibiliser au dérèglement climatique et à la transition.

Enfin, sur le sujet de l'eau, Irène LEBEAU rappelle qu'elle siège à la CLE du Tarn Amont. Elle indique que des arrêtés de coordination vont être pris sur l'ensemble du bassin et qu'un préfet pilote est désigné pour prendre les décisions. Les délais pour donner un avis seront très courts, particulièrement sur l'arrêté cadre sécheresse. Elle invite à la vigilance car les activités sportives semblent absentes de la concertation sur le Tarn.

CONSEIL SYNDICAL - DELIBERATIONS

01 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 20/12/2022

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le procès verbal du conseil syndical du 20 décembre 2022 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 11 janvier 2023.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le procès verbal du Conseil Syndical du 20 décembre 2022 tel qu'annexé au présent procès verbal.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du budget primitif, de tenir au sein du conseil syndical, un débat d'orientation budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

Synthèse des débats du 7 février 2023 :

Bruno BELTOISE s'interroge sur l'écart entre les recettes et les dépenses. Matthieu EYBALIN précise qu'en dépense, le PETR a notamment autofinancé le recensement des projets du SCoT (9 000 €) et le stage de Luana CECCONE (3 600 €). En recettes, la subvention de l'ingénierie territoriale de la Région portant sur 2021 a été plus faible que prévu et les 60 000 € du financement d'Avenir Montagne prévus en 2022 n'ont pas encore été versés. En revanche, le PETR a touché une avance de 37 500 € dans le cadre de l'AMI Mobilités.

Sylvie PAVLISTA expose les perspectives pour l'année 2023 et fait un point sur les recrutements en cours. Elle rappelle qu'une hausse de 20 000 € de la participation forfaitaire des EPCI a été sollicitée auprès de leurs présidents pour soutenir la dynamique du PETR et qu'une hausse de 25 000 € sécuriserait le PETR.

Concernant Avenir Montagne, Bruno BELTOISE insiste sur l'importance d'inclure les enjeux liés à la surfréquentation touristique notamment concernant la cascade de la Vis. Il souligne l'attention à porter sur l'intégration de tous les enjeux du territoire. Sylvie PAVLISTA et Bruno MONTET rappellent

qu'il s'agit d'une analyse dite « sensible », uniquement qualitatif, sans comparaison possible avec les diagnostics habituels, qui vise à comprendre les logiques de représentations du territoire, les imaginaires et les identités locales.

Concernant le Jeu de Territoire, Henri DE LATOUR exprime son intérêt pour la démarche de conception qui permet de mettre en lien les acteurs du territoire. La création du jeu permet une prise de conscience et de connaissance de l'ensemble des citoyens. Il souligne l'intérêt d'inclure directement la société civile dans la démarche.

Gilles BERTHEZENE se montre aussi intéressé par l'outil qui permet d'aborder la question de l'identité et des imaginaires locaux et de valoriser le territoire vers l'extérieur.

Bruno BELTOISE s'interroge sur une possible déclinaison digitale du jeu. Karine BOISSIERE précise que le partenariat avec les jeux Bordier porte uniquement sur un jeu de plateau mais que tout est à imaginer en termes d'événementiel et de promotion de l'outil.

Synthèse des débats du 14 février 2023 :

Une erreur est signalée sur les pages 5 et 7. « Dépenses » est indiqué dans le tableau à la place de « recettes ». Celle-ci est corrigée dans le document joint au présent procès-verbal.

Sylvie PAVLISTA précise qu'une augmentation de la participation forfaitaire de 20 à 25 000 euros par communauté de communes a été sollicitée. Elle précise que l'ambition n'est pas d'accumuler les chargés de missions et de coûter cher aux communautés de communes mais bien de répondre aux besoins exprimés par les collectivités du territoire. Les participations sont calculées au plus juste et sont actualisées chaque année selon les besoins.

Irène LEBEAU ne souhaite pas que le PETR constitue de « cagnotte » et devienne un organisme indépendant des communautés de communes. Matthieu EYBALIN invite à considérer le besoin en trésorerie plutôt que l'excédent reporté car certaines avances ont été versées tandis que d'autres subventions arrivent parfois très tardivement. La situation financière du PETR est en réalité fragile. Irène LEBEAU souhaite voir affichés les chiffres par poste et souhaite que soit mis en avant le choix du territoire d'opter pour des missions ou des actions qui impliquent le recrutement de personnes pour y répondre et donc des participations supplémentaires. Daniel ZEBERKO rappelle que les communautés de communes ne financent que 20 % des postes du PETR.

Patrick DARLOT invite à la vigilance quant à la manière de présenter et d'argumenter la hausse des participations.

Emmanuel GRIEU estime que travailler à l'échelle du PETR est éminemment bon et le territoire doit s'approprier la structure.

Matthieu EYBALIN précise que l'agent de développement local est recruté dans un premier temps pour un an. Cela permettra de tester l'efficacité de cette nouvelle organisation au regard des besoins du territoire et d'optimiser son financement.

Patrick DARLOT propose aussi de revoir la forme des présentations en imprimant les textes longs sur deux colonnes pour faciliter la lecture. Il invite aussi à adopter une manière de rédiger plus positive.

Concernant le projet de jeu de territoire, Sylvie PAVLISTA indique que la démarche de conception permet de mettre en lien les acteurs du territoire, que le projet s'autofinance généralement mais

que le territoire doit avancer les fonds. Matthieu EYBALIN indique que le projet a été présenté dans le cadre du DOB car il a été évoqué avec les élus lors de précédentes réunions mais que la situation financière du PETR et la charge de travail de l'équipe ne semblent pas permettre un lancement pour 2023. Il ajoute que cela pourrait être une action de l'éventuelle mission « Attractivité » renouvelée et que le nouveau GAL n'est pas encore opérationnel. De plus, il espère que l'accompagnement de la Fabrique des Transitions permettra de créer du contenu valorisable à travers le jeu. Patrick DARLOT estime qu'un jeu de cartes est plus attractif qu'un jeu de plateau. Le conseil syndical valide le report de cette action ultérieurement.

Daniel ZEBERKO s'interroge sur la suite des missions lancées par le PETR. Irène LEBEAU estime que cela dépend des sujets. Sur certaines, les acteurs du territoire devront s'emparer de la démarche à la suite du PETR. Elle rappelle aussi avoir toujours dit qu'il faudrait mener à son terme la mise en œuvre de la charte forestière de territoire. Emmanuel GRIEU trouve que le moment est opportun pour poser cette question. Il pense nécessaire que chaque collectivité prenne en considération cette question et identifie des relais en son sein pour continuer à faire vivre les démarches lancées. Sylvie PAVLISTA souligne la complémentarité des démarches lancées avec le programme MOBELUS. Celui-ci peut aussi donner des outils pour éclairer les décisions à prendre sur leur suite.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**03 - CONVENTION PETR CAUSSES ET CEVENNES / FILATURE DU MAZEL / ECOLE SUPERIEURE DES
BEAUX-ARTS DE NIMES**

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

La Filature du Mazel installe une dynamique territoriale au côté de ses partenaires, incluant la vision des artistes dans la projection de nos sociétés dans l'adaptation au changement climatique. Cette orientation thématique se révèle doublement nécessaire car les Cévennes ont beaucoup à transmettre en termes de production scientifique et d'analyse de contraintes accrues dues au réchauffement climatique (cf. Travaux de Robert Vautard notamment, focus méditerranéen d'août 2021...).

L'Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nîmes (ésban) entend faire de la transition écologique un enjeu majeur de son projet d'établissement compte tenu des problématiques développées en cycle master dans ses parcours *Spatialités* et *Écritures expérimentales* et de la présence d'un environnement exceptionnel, plus particulièrement cévenol dans lequel elle déploie ses actions.

Le PETR Causses et Cévennes et ses partenaires accordent une place prépondérante à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Ils sont résolument tournés vers l'extérieur et la coopération, s'impliquent dans de nombreux réseaux et tissent de solides liens avec des territoires ou des acteurs inspirants afin de nourrir leurs réflexions. Le travail partenarial et à différentes

échelles fait donc partie de leur culture et l'intelligence collective est leur moteur principal pour construire un récit fédérateur des dynamiques de transition du territoire et dessiner les contours d'un futur désirable en Causses et Cévennes.

La Filature du Mazel, l'ésban et le PETR Causses et Cévennes souhaitent bâtir des partenariats et des dispositifs qui exprimeront la vision des artistes et leur rayonnement au service de la résilience des territoires. Ont été retenus quatre thématiques labellisées par le Pôle d'Innovation Territoriale qui permettent de prioriser les actions impliquant des artistes :

- le rapport au vivant
- la transformation du paysage (avec notamment les questions forestières)
- la question de l'eau
- les caractéristiques physiques du changement climatique et la gestion des risques

Au niveau de l'ésban, cette démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif CulturePro du Ministère de la Culture dont l'école a été lauréate en 2022. Celle-ci fait aussi écho aux actions menées par le PETR Causses et Cévennes dans le cadre de ses missions Avenir Montagne porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et Transition écologique soutenue par l'ADEME.

Synthèse des débats du 14 février 2023 :

Bernard MOUNIER fait part de son expérience décevante avec l'Esban sur la commune des Plantiers dont il a accueilli une résidence d'élèves pendant 7 semaines. Il s'agissait d'artistes internationaux mais il a relevé une grande faiblesse pédagogique et d'encadrement. Il s'interroge sur l'intérêt de cette convention et invite à ne pas y inscrire d'obligation de résultat. Il s'agit plutôt d'un dispositif expérimental.

Daniel ZEBERKO est rassuré par le fait que le partenariat soit porté par la Filature du Mazel.

Patrick DARLOT attire l'attention sur la proportion dans la présentation des sujets. Des sujets structurants tels que la mobilité lui paraissent peu développés alors que la présentation de cette convention, qu'il estime être un petit levier, lui paraît très développée.

Irène LEBEAU souligne que cette convention n'implique pas d'engagement financier pour le PETR.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le principe de ce partenariat entre le PETR Causses et Cévennes, la Filature du Mazel et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes.

APPROUVE la convention de partenariat ci-annexée.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

04 – CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE / PYRENEES - MEDITERRANEE POUR LA MISSION « RETROUVER UN DYNAMISME DEMOGRAPHIQUE EN CAUSSES ET CEVENNES »

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée a mis en place une politique de contrats territoriaux à destination des territoires ruraux, des agglomérations ainsi que des deux métropoles.

Ces contrats ont pour objectif d’agir pour l’attractivité, la cohésion sociale, la croissance et l’emploi grâce à la construction d’une vision partagée du projet de territoire avec la Région et le Département. Ils concernent l’ensemble des politiques régionales à destination des territoires y compris les fonds européens, dont la Région est, à présent, l’autorité de gestion.

La Région a proposé que le Contrat territorial porte sur le PETR Causses et Cévennes et sur la communauté de communes du Piémont Cévenol.

La première génération 2018-2021 de ce contrat a été approuvée par délibération du Conseil Syndical du PETR le 15 novembre 2018. Une nouvelle génération 2022-2027 est en cours d’élaboration avec l’objectif d’une signature au printemps 2023.

Dans le cadre de ces contrats, la Région a mis en place un dispositif de soutien à l’ingénierie des territoires de projets ruraux afin qu’ils puissent :

- Elaborer, animer, suivre et évaluer le contrat de territoire ;
- Etre le relais de la mise en œuvre de politiques répondant aux priorités régionales, notamment la transition écologique et énergétique, l’aménagement, le développement économique, l’emploi et la formation ;
- Expérimenter et innover ;
- Développer des coopérations interterritoriales.

A ce titre, la Région cofinance la mission « Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes » sur le territoire du PETR Causses et Cévennes à hauteur de 20 %.

Madame la Présidente rappelle que, par délibération n°22122010 du 20 décembre 2022, le Conseil Syndical a approuvé à l’unanimité le plan d’action 2022 de la mission « Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes » et a sollicité les aides financières de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée correspondantes. Or, il convient d’ajuster le plan d’action 2022.

De plus, il est proposé de décliner le plan d’action 2023 relatifs à ce contrat en fonction de l’ingénierie mobilisée sur cette mission de la manière suivante :

Plan d'action Ingénierie territoriale du PETR Causses et Cévennes – Mission relever un défi démographique en Causses et Cévennes

Année 2022

L'ensemble des moyens mobilisés en termes d'ingénierie sur le territoire ainsi que l'ensemble des cofinancements doivent être présentés dans le tableau

Missions Pays/PETR	Ingénierie mobilisée (nombre ETP)	Temps affecté à la mission	Coût (salaires chargés ou études/prestations)	Europe (FEDER)	%	Etat	%	Région	%	Dpt	%	Autres	%	Total aides publiques	%	Auto-financement	%	Commentaires
Moyens humains																		
Animation du projet Relever le défi démographique (APP Massif Central)	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
TOTAL Moyens humains	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
Etudes, dépenses de prestations																		
TOTAL Moyens humains + études et dépenses de prestations	1		15 224	7 612	50 %	0	0 %	3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	

Plan d'action Ingénierie territoriale du PETER Causses et Cévennes – Mission relever un défi démographique en Causses et Cévennes

Année 2023

L'ensemble des moyens mobilisés en termes d'ingénierie sur le territoire ainsi que l'ensemble des cofinancements doivent être présentés dans le tableau

Missions Pays/PETR	Ingénierie mobilisée (nombre ETP)	Temps affecté à la mission	Coût (salaires chargés ou études/prestations)	Europe (FEDER)	%	Etat	%	Région	%	Dpt	%	Autres	%	Total aides publiques	%	Autofinancement	%	Commentaires
Moyens humains																		
Animation du projet Relever le défi démographique (APP Massif Central)	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
TOTAL Moyens humains	1		15 224	7 612	50 %			3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	
Etudes, dépenses de prestations																		
TOTAL Moyens humains + études et dépenses de prestations	1		15 224	7 612	50 %	0	0 %	3 003	20 %					10 615	70 %	4 609	30 %	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le complément au plan d'action 2022 du Contrat territorial Occitanie lié à la mission « Retrouver un défi démographique en Causses et Cévennes » et sa déclinaison en terme d'ingénierie territoriale ;

APPROUVE le complément au plan d'action 2023 du Contrat territorial Occitanie lié à la mission « Retrouver un défi démographique en Causses et Cévennes » et sa déclinaison en terme d'ingénierie territoriale ;

APPROUVE la sollicitation financière de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au titre du soutien à l'ingénierie de la mission « Retrouver un défi démographique en Causses et Cévennes » pour un montant de 6 006 €,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

05 – APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE OCCITANIE DE SAUVE

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle que la Région, de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ». Trois communes du territoire du contrat du PETR Causses et Cévennes et du Piémont Cévenol se sont engagées dans cette démarche et ont élaboré un contrat pour la période 2019-2021 : Le Vigan, Saint Hippolyte du Fort et Quissac.

La commune de Sauve s'engage sur la seconde génération du contrat pour la période 2022-2028.

Elle rappelle que la Région s'est appuyée sur l'analyse de la structuration territoriale régionale pour définir les critères de définition des bourgs-centres. Les « villes-centres » des bassins de vie ruraux définis par l'INSEE en font notamment partie puisqu'elles assurent des fonctions de centralité au service de la population de leurs bassins de vie.

Les contrats ont pour objectif de développer des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...Par ailleurs, ils visent également le renforcement de l'attractivité grâce à des actions en faveur du cadre de vie, du logement, des espaces publics et du patrimoine. Le volet économique est également pris en compte afin que les communes puissent être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises.

Le PETR a apporté une aide en ingénierie afin d'accompagner la commune de Sauve et la communauté de communes du Piémont Cévenol dans l'élaboration de ces contrats.

Le contrat bourg-centre de Sauve s'appuie sur les axes stratégiques suivants :

- Un projet de développement favorisant la transition climatique
- Poursuivre l'aménagement urbain et paysager qualitatif de la ville
- Tenir le rôle de polarité d'équilibre en développant et en faisant évoluer les équipements de la commune

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le contrat bourg centre de la communes de Sauve, joint à la délibération;

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer ce contrat ainsi que l'ensemble des actes s'y rapportant.

06 –AFFILIATION DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU GARD

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

L'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 6 mars 2023.

En effet, il peut être fait opposition à cette demande par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, notamment en ses articles 2, 7 et 30

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement en date du 4 janvier 2023 sollicitant son affiliation volontaire au centre de gestion,

Synthèse des débats du 14 février 2023 :

Bernard MOUNIER rappelle qu'il est administrateur du Centre de Gestion. Il indique qu'il s'agit d'une procédure classique. Chaque fois qu'une nouvelle structure souhaite adhérer, l'accord des autres adhérents est sollicité.

Le conseil syndical s'interroge sur les raisons de cette demande d'adhésion et son impact sur les autres adhérents.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et avec l'abstention de Patrick DARLOT,

APPROUVE l'affiliation à la date du 6 mars 2023 de ce nouvel établissement public au CDG 30.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Synthèse des débats du 7 février 2023 :

Faisant le constat de la non-atteinte du quorum au conseil du 13 décembre et à celui-ci, Régis BAYLE propose de revoir la structuration du conseil syndical. Si le souhait initial avait été d'inclure toutes les communes au conseil syndical, il propose de revenir au format classique prévu par la loi MAPTAM avec un conseil plus restreint et l'organisation de conférences des maires régulières.

Bruno BELTOISE est favorable à cette idée qui permettra de renforcer la responsabilisation des personnes présentes.

Bertrand VAN PETEGHEM demande si le vote à distance peut-être rétabli. Sylvie PAVLISTA rappelle que les dérogations liées au Covid ne sont plus en vigueur et que les procurations ne comptent pas pour le quorum.

Alexandre VIGNE estime que la réduction du nombre d'élus remettra en question la représentativité des communes.

Bruno MONTET invite les élus à mobiliser leurs suppléants le cas échéant.

Sylvie PAVLISTA indique qu'un conseil d'une trentaine d'élus avec un quorum autour de 15 et une représentation paritaire par communauté de communes lui semble cohérent.

Régis BAYLE s'étonne du nombre d'élus issus de la CCPV absents et regrette le manque global de mobilisation alors même que le PETR porte des démarches et actions très importantes et structurantes pour l'avenir du territoire. Il interviendra en ce sens en conseil communautaire du Pays Viganais.

Dominique ROLAND fait part de ses difficultés à appréhender les missions relatives au PETR. Il lui semble nécessaire de proposer des temps d'échanges autour des actions de la structure.

Henri DE LATOUR attire l'attention sur le nombre important de réunions proposées et le manque de visibilité des actions. Il perçoit aussi un manque d'opérationnalité des actions et de retombées directes et concrètes des réunions du PETR.

Sylvie PAVLISTA estime qu'il s'agit plutôt d'une accumulation de réunions pour tous les élus au sens large dont le PETR n'est pas l'unique responsable. Le foisonnement des dynamiques en cours sur le territoire implique un nombre élevé de temps de rencontres et de concertation.

Daniel ZEBERKO rappelle l'inquiétude initiale des élus vis-à-vis du PETR et insiste sur le fait que les élus qui se sont mobilisés ont désormais une vision et des retours très positifs. Régis BAYLE rejoint ces propos en mettant en avant le positionnement du PETR auprès des acteurs locaux (au-delà des élus). Selon lui, le PETR a réussi à rendre visible ses actions auprès de la société civile qui en a une vision positive. Il ajoute que la surcharge des agendas touche l'ensemble des élus et qu'un travail plus poussé auprès des élus permettant la mise en visibilité du PETR est nécessaire, notamment en Pays Viganais.

Il est convenu qu'une délégation du PETR présente le rapport d'activité 2022 de la structure dans chacun des deux conseils communautaires que ce premier temps permette d'échanger autour de la structure et de ses missions. Une série de rencontres par secteurs sur le territoire pourrait suivre.

Synthèse des débats du 14 février 2023 :

Revenant sur la non-atteinte du quorum le 7 février, Sylvie PAVLISTA appelle les élus à la mobilisation. Les agents étant déjà très sollicités, elle ne souhaite pas que ceux-ci appellent les élus individuellement avant la séance pour tenter d'atteindre le quorum. Elle estime que la participation aux assemblées relève de la responsabilité de chacun. Enfin, elle souhaite que le bureau se saisisse collectivement de ce sujet.

Bernard MOUNIER estime qu'il s'agit surtout d'un problème d'agenda et qu'il se pose en termes de priorités. Selon lui, le choix de la priorité passe par une analyse de sa propre plus-value et de son intérêt et soulève un sentiment de culpabilité face à ce choix. Il pose la question de l'engagement individuel des élus vis-à-vis du PETR. La tension lui semble plus liée aux contenus qu'à la forme.

Daniel ZEBERKO souligne le manque de mobilisation des suppléants. Sylvie PAVLISTA rappelle que ce débat s'est tenu en séance du 20 décembre 2022. Elle souhaite que les suppléants viennent systématiquement en conseil pour se tenir informés. Il est aussi proposé d'essayer de mettre en place des rappels par sms avant les conseils.

Matthieu EYBALIN précise que les convocations sont adressées aux élus titulaires, aux élus suppléants et aux mairies. Les élus syndicaux sont désignés par délibération des communautés de communes.

Patrick DARLOT estime que la plupart des élus des petites communes sont surtout intéressés et impliqués dans le quotidien de la commune.

Sylvie PAVLISTA rappelle l'accompagnement de la Fabrique des Transitions dans le cadre du programme Avenir Montagne. Un événement de restitution de l'analyse de Monsieur Caron, Directeur de la Fabrique et Maire de Loos-en-Gohelle, se tiendra le 20 avril. L'idée est de cibler plutôt les élus et les associer largement.

Compte tenu du mouvement social annoncé pour le 7 mars, le prochain conseil du PETR Causses et Cévennes, initialement prévu le même jour, se tiendra le 6 mars à 15h30 à la salle socioculturelle de Saint André de Majencoules.